



Paris, le 3 juillet 2012

**Information relative à la fin du mandat de Président du Directoire de M. Jean-Bernard Lévy**

Le Conseil de surveillance réuni le 28 juin 2012 a mis fin au mandat de Président de Directoire de M. Jean-Bernard Lévy.

Après avis du Comité de gouvernance et de nomination et du Président du Comité des ressources humaines, le Conseil de surveillance a constaté, conformément aux dispositions approuvées par l'Assemblée générale des actionnaires de la société du 30 avril 2009, que les conditions d'attribution à M. Jean-Bernard Lévy d'une indemnité de départ étaient réunies.

Celle-ci s'élève à 16 mois de rémunération fixe + variable (6 mois + 1 mois par année d'ancienneté à compter de 2002), soit à un montant de 3 888 000 euros.

M. Jean-Bernard Lévy, conformément aux dispositions approuvées par l'Assemblée générale du 30 avril 2009, conserve le bénéfice de l'ensemble de ses stock-options et actions de performance, sous réserve de la réalisation des conditions de performance les concernant.